



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 99608

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les problèmes rencontrés par les parents de nouveau-nés allergiques aux protéines du lait de vache. En effet, lorsqu'un pédiatre diagnostique une allergie aux protéines du lait de vache, il conseille à la famille d'acheter, à juste titre, un hydrolysât de protéines, produit de substitution qui s'avère instantanément efficace. Or ce produit, loin d'être un soin de confort, indispensable pour la bonne santé de l'enfant en bas âge, est, malgré son coût élevé, non remboursé depuis juillet dernier. Alors que la boîte de 900 grammes est vendue à quatorze euros l'unité (dont quatre euros seulement sont remboursés par la sécurité sociale), l'impact sur le revenu des ménages est réel, notamment sur celui des plus pauvres, puisque la facture mensuelle s'élève aux environs de 250 euros. Ce traitement pouvant durer deux ans, un simple calcul montre que le coût du produit peut atteindre 6 000 euros. Ce déremboursement ne peut en aucun cas être justifié par « un service médical rendu insuffisant » et contribue à diminuer significativement le pouvoir d'achat des jeunes parents, notamment celui des moins aisés, alors qu'ils constituent au contraire une population à forts besoins. Aussi elle lui demande quelles solutions le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99608

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7233